

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Régularisation du versement de la
subvention 2023 à l'Office de
Tourisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, informe les membres du Conseil qu'une subvention d'un montant de 225 000 € avait été inscrite en 2023, en dépenses au budget général de la CDC et en recettes au budget de l'Office de Tourisme. Or, en raison d'une erreur matérielle au moment de la rédaction des annexes budgétaires, cette somme n'a pas été reportée dans la liste des subventions versées, figurant en annexe B1.7 du budget. Par conséquent, le Trésor Public n'a pas autorisé le versement de cette somme sur l'exercice 2023.

Afin de ne pas déséquilibrer les budgets, cette subvention a bien été rattachée comptablement à l'exercice 2023, en dépenses au budget général de la CDC et en recettes au budget de l'Office de Tourisme. Il convient maintenant d'autoriser le Président à procéder au versement, afin de régulariser la situation et apporter la trésorerie nécessaire à l'Office de Tourisme.

- Vu la délibération n° 2023-04-06-067 du conseil communautaire en date du 06 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
- Vu la délibération n° 2023-04-17-008 du conseil d'administration de l'Office de Tourisme portant approbation du budget primitif 2023
- Considérant le besoin en trésorerie du budget de l'Office de Tourisme,
- Considérant que la subvention du budget général vers l'Office de Tourisme était prévue au budget des deux collectivités et a été rattachée comptablement à l'exercice 2023

Le conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement au budget de l'Office de Tourisme de la subvention d'équilibre 2023 pour un montant de 225 000 €

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-014-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024